



Taxation minimale des multinationales : contours et quantification

Focus du CAE, n° 064-2021

Sébastien Laffitte

ENS Paris-Saclay et Sciences Po

Julien Martin

Université du Québec à Montréal et CEPR

Mathieu Parenti

ULB, ECARES et CEPR

Baptiste Souillard

ULB et ECARES

Farid Toubal

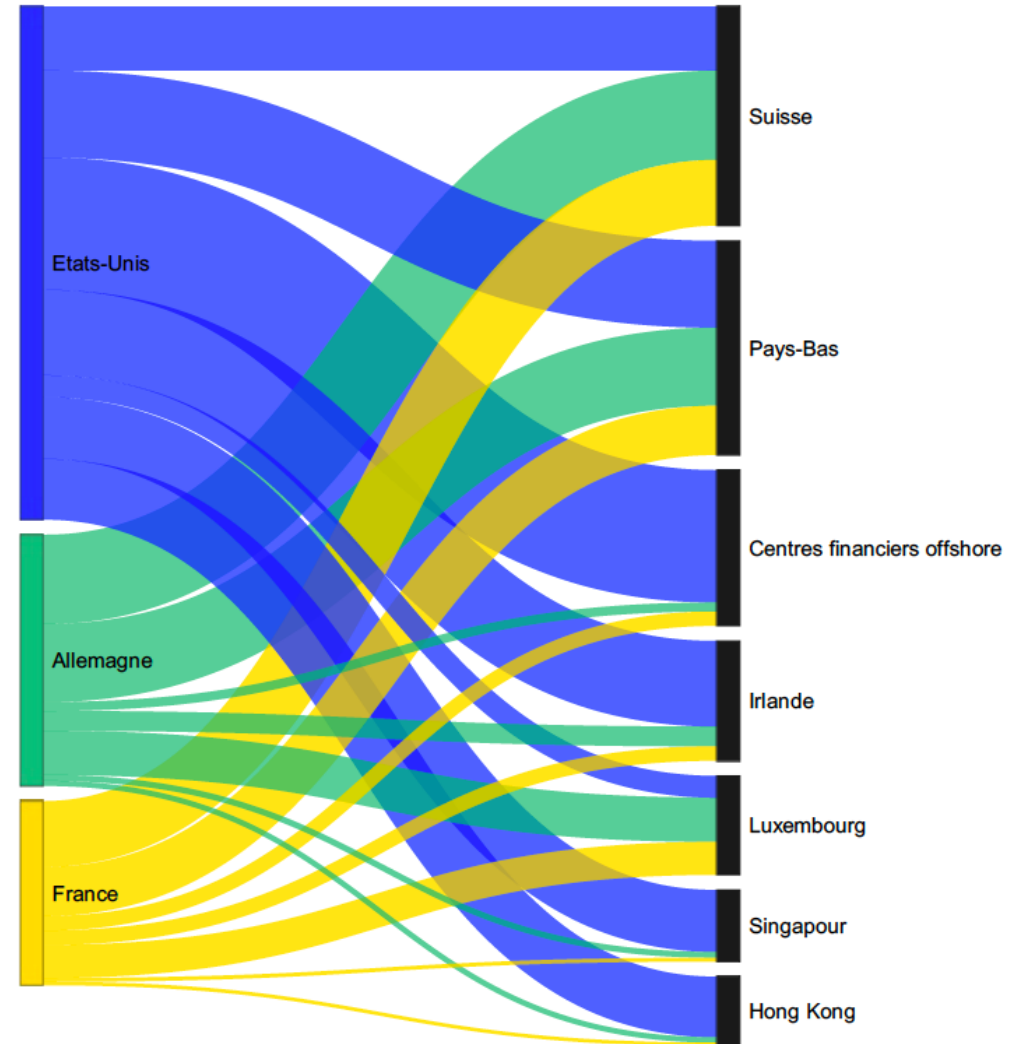
Université Paris-Dauphine -- PSL, CEPII et CEPR

Géographie de l'évitement fiscal

Prédictions basées sur le modèle
QUANTAX

- **Françaises** : 34 milliards d'euros de bénéfices transférés dans les paradis fiscaux
- **Allemandes** : 46 milliards d'euros
- **États-uniennes** : 95 milliards d'euros

Importance relative des paradis fiscaux européens

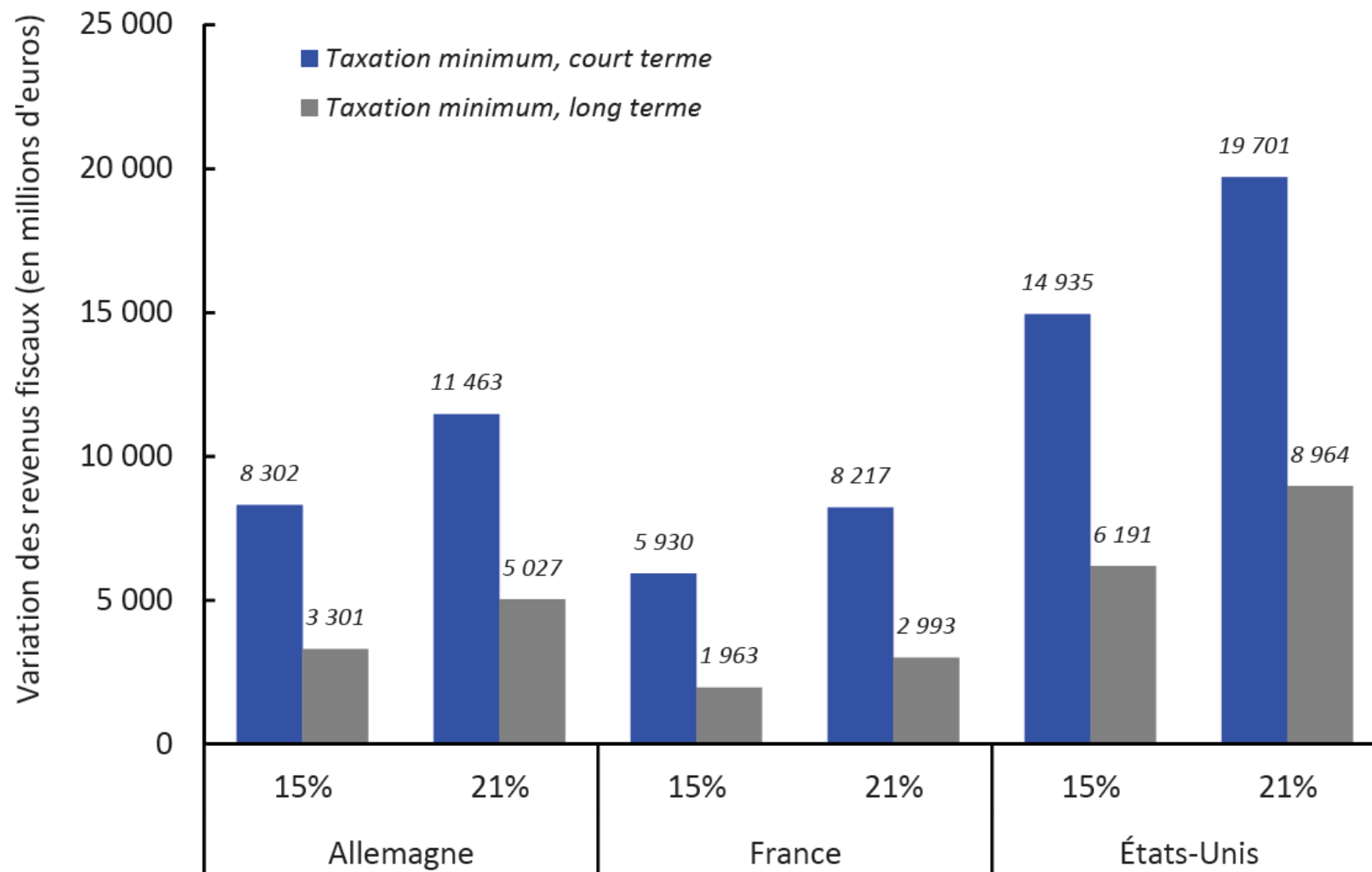


Note : Les données pour le déplacement de profits des entreprises états-uniennes seront bientôt révisées à la hausse, après traitement de nouvelles données.

Principe de la taxation minimale (Pilier 2)

- La réforme est applicable aux entreprises ayant un **chiffre d'affaires de plus de 750 millions d'euros**
 - Un groupe français ayant une filiale étrangère imposée à un taux d'IS de 2 % serait redevable à l'État français à hauteur de 13 % si le taux minimal était fixé à 15 %
 - **Les pays de localisation des sièges sociaux peuvent taxer les profits des filiales étrangères taxées sous le seuil minimal**
- Nous simulons les effets attendus d'une MinTax à 15 % et 21 %

Taxation minimale en France, Allemagne et États-Unis

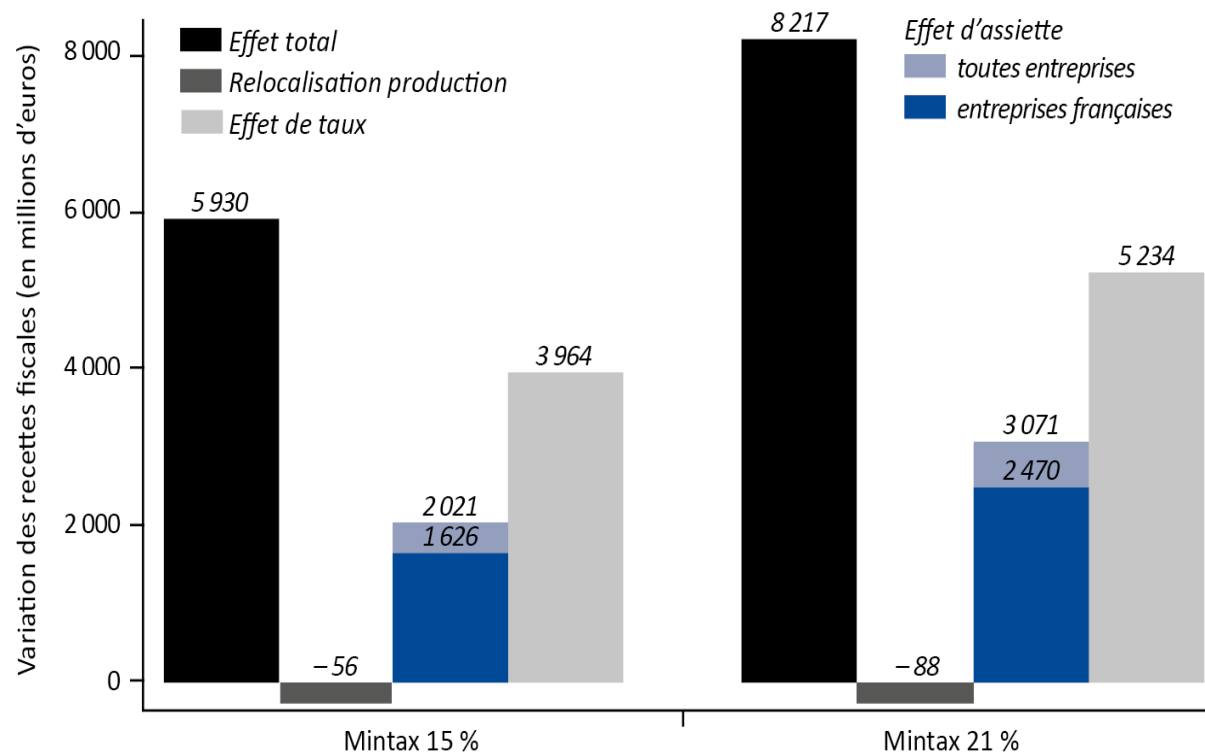


Source : Calculs des auteurs basés sur Laffitte *et al.* (2021).

Taxation minimale en France

- MinTax de 15 % :
5,9 milliards d'euros
- MinTax de 21 % :
8,2 milliards d'euros
- 65 % des gains viennent de l'application de la taxe sur les filiales dans les paradis fiscaux (**effet de taux**)
- 35 % des gains viennent des firmes qui réduisent leur présence dans les paradis fiscaux (**effet d'assiette**)
- La perte d'attractivité a un effet mineur sur les recettes

Recettes fiscales en France après la mise en place d'un taux de taxation effectif minimum



Source : Calculs des auteurs basés sur Laffitte *et al.* (2021).

Pilier 1 (version U.S.)

- Périmètre: **Top100 entreprises avec une marge de profits > 10 %**
- Ajout du segment cloud d'Amazon
- Profits résiduels cumulés de ce top 100 : 650 milliards de dollars
- Base taxable correspond à 20 % des profits résiduels, soit 130 milliards de dollars
- Hypothèse : part de cette base taxable allouée à la France serait de 3 % (égale à son PIB dans le PIB mondial) → 3,9 milliards de dollars

→ **Max. 900 millions euros de recettes fiscales supplémentaires avec le Pilier 1**

Contours des réformes

- **Taux et assiette** : l'assiette n'est pas bien définie : quels niveaux de déductibilité (« *carved-outs* ») ?
- **21 % vs. 15 %**
 - Augmentation graduelle des recettes fiscales avec le taux entre 15 et 21 %
 - **Distorsion** plus importante entre taxation des PME vs. multinationales avec un taux à 15 %
- **Inversion** : la mise en place de MinTax doit s'accompagner de mesures pour limiter les inversions fiscales qui consistent à changer le lieu de localisation du siège social
- **Mise en place unilatérale** : *substance-based carved-out* pour les filiales au sein de l'UE et/ou élargir les contours de la réforme aux entreprises domestiques
 - Implications sur les recettes !
- **Définition du Headquarter** (cas d'Amazon, Spotify)

Annexe : Distribution des profits en Irlande

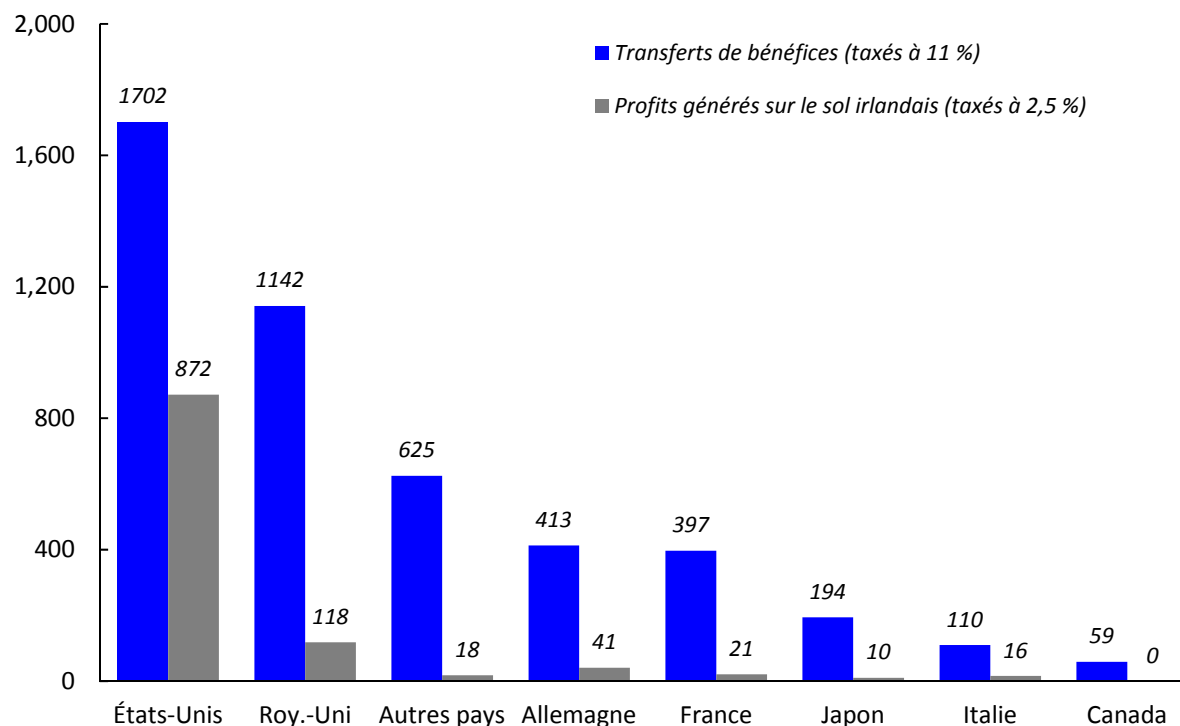
Importance des États-Unis pour les recettes fiscales irlandaises

Si les États-Unis appliquent un taux à 15 % et que l'IRL ne s'ajuste pas :

→ Cadeau fiscal insoutenable aux entreprises américaines

→ Perte de base

Répartition de l'assiette fiscale irlandaise



Source : Calculs des auteurs basés sur Laffitte *et al.* (2021).